

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE

## Gravillons durs lavés 8/11

Selon norme SN EN 13043:2002/AC:2004

Données générales	
Utilisation du produit	Mélanges hydrocarbonés et enduits superficiels pour la construction des chaussées, aérodromes et autres zones de circulation
Production contrôlée par	InfraLab SA - Route du Vieux-Collège 4B - 1077 Servion
Instance de certification notifiée	ASMP - NB 2115
Fabricant	FAMSA, Route du Chablais 39, 1869 Massongex
Responsable de production	Luis Ricardo

Données produit	
Code d'identification du produit	GL811
Nom du produit	Gravillons durs lavés 8/11
N° de déclaration de performance	GL811
Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit	2+

Données géométriques	
Classe granulaire	8/11
Granularité et tolérances	G <sub>C85/15</sub> - G <sub>20/15</sub>
Passant à 1.4 D	100 [%]
Passant à D	APD
Passant à D/1.4	APD
Passant à d	APD
Passant à d/2	APD
Coefficient d'aplatissement	A <sub>15</sub>
Pourcentage de concassés	C <sub>95/1</sub>
Teneur en fines	f <sub>1</sub>

Données physiques et chimiques	
Résistance à la fragmentation LA	LA <sub>20</sub>
Résistance à l'usure MDE	APD
Résistance au polissage CPA	PSV <sub>56</sub>
Résistance à l'abrasion de surface AAV	APD
Affinité avec les liants hydrocarbonés	U = 83 [%]
Masse volumique absolue	2.70 [Mg/m <sup>3</sup> ]
Absorption d'eau	WA <sub>24</sub> 1
Teneur en polluants organiques légers de grosses dimensions	m <sub>LPC0,1</sub>
Pétrographie, teneurs en éléments impropres (total)	≤ 6 [% masse]
Pétrographie, éléments impropres (phyllosilicates, ...)	≤ 1 [% masse]
Pétrographie, teneurs en éléments durs	≥ 60 [% masse]

APD = Aucune Performance Déterminée

NR = Non requis

\*les gravillons pour enduits superficiels ne doivent pas contenir plus de 0.5 % -masse de grains inférieurs à 0.5-(Tab 1 SN 670 103). Ces produits feront l'objet de commandes spécifiques.

**Les performances des produits susmentionnés correspondent aux performances déclarées. Seul le fabricant indiqué ci-dessus est responsable de l'établissement de la déclaration de performance, conformément aux prescriptions légales s'y rapportant.**

Massongex, le 15 avril 2026



Luis Ricardo

Responsable qualité